

Les coupures informatiques du réseau : ça suffit !

FO a alerté la direction régionale au sujet des problèmes et coupures récurrentes des outils informatiques utilisés dans le réseau. Avec 3 jours de dysfonctionnement consécutif, cela a eu un fort impact sur les délais de traitement générant une accumulation de la charge de travail, du stress et de l'inquiétude pour le personnel. Cela n'arrange rien notamment lorsque le personnel comprend que les outils informatiques seront plus ouverts et accessibles par les prestataires, ce qui laisse supposer que ce type de panne risque de devenir récurrent.

La direction a informé avoir conscience des conséquences liée à cette problématique.

Alerte sur les rapports de la médecine du travail et France Travail :

Il apparait que des pressions volontaires sont exercées de la part de France Travail sur la médecine du travail. Ceci est inadmissible, ce constat a été partagé France entière en CSEC. La direction se permet une remise en cause ou des remarques sur les préconisations faites aux agents par les médecins du travail.

Expertise votée à l'unanimité des élus sur la politique sociale 2023 PACA.

Ce point est donc reporté, une fois le rapport de l'expert transmis nous vous ferons un point.

Information avant consultation sur la situation économique et financière 2023 de notre établissement

Pour avoir une vision plus claire sur la situation, nous préférons vous faire part des constats effectués au regard des travaux de l'expert au cse central (national):

[Lien](#)

Consultation sur les jours de ponts en 2025

5 jours de ponts, zéro jour mobile en 2025.

Pour plus d'infos : [c'est par ici !](#)

Mise en œuvre de la plateforme Académie France Travail

L'accès de cet outil se fait via PCM ou le bureau métier.

L'Académie France travail est l'un des « communs » destiné à l'ensemble des acteurs du Réseau pour l'emploi dont la charge est confiée à France travail seule.

La plateforme digitale « Académie France travail » a été développée pour simplifier l'accès des professionnels du Réseau pour l'emploi à l'offre de formation de l'Académie FT. Elle est accessible en ligne depuis sur l'importe quel ordinateur et remplacera à terme la e-Université (accessible depuis Sirhus).

Le premier lot de fonctionnalités est livré le 16.09.2024, le 2e en janvier 2025 et le 3e en septembre 2025.



FO a profité de ce point sur les formations pour interpeller la direction sur la dégradation de la qualité de la restauration pour les stagiaires. La direction informe prendre connaissance de cette information et investiguera sur ce sujet.

Suivi de l'offre de service Mobilité internationale

L'Équipe Mobilité internationale délivre une offre de services dédiée (OSMI) auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises pour leur projet à l'étranger :

- Accompagner les demandeurs d'emploi qui ont un projet professionnel à l'étranger.

- Faciliter le retour de mobilité internationale des demandeurs d'emploi.
- Accompagner les entreprises et accélérer les recrutements à l'international

Ce service contient 8 personnes dont 2 en arrêt non remplacé.

Les collègues de ce service se sont vu être mis en lettre de mission sans raison particulière avec prise d'effet à janvier 2025 (à l'occasion du déménagement du site de belle de Mai). La DR informe que les conseillers de ce service sont de base des conseillers emploi et que cette décision n'augure pas de changement particulier...les élus CSE restent sceptiques sur ce sujet et ont relevés le caractère précaire de cette situation pour les collègues qui craignent de quitter l'aventure à tout moment.

Lancement campagne de promotion 2024/2025 statut privé

La campagne de promotions des agents de droit privé **se déroulera du 23 septembre 2024 au 13 décembre 2024.**

L'enveloppe budgétaire allouée à la campagne de promotions 2024-2025 est de 0,8 % de la masse salariale des agents de droit privé en CDI et CDD. L'ensemble des augmentations individuelles (échelon, niveau et relèvement de traitement) et des primes devront s'inscrire dans cette enveloppe budgétaire.

Les CDI et CDD sont éligibles à la campagne de promotion dès lors qu'ils sont présents au 31 août 2024 et toujours présents au 1er janvier 2025.

Le principe d'une enveloppe budgétaire dédiée à l'attribution d'une prime pour les collaborateurs rattachés à l'emploi de Référent métiers et exerçant cet emploi est reconduit pour la campagne 2024/2025.

Pour les agents relevant des dispositions de l'article 20§4 A de la CCN ayant bénéficié d'un plan d'actions partagé, le bilan de ce plan d'actions doit être réalisé en amont de toute prise de décision dans le cadre de la campagne de promotions 2024/2025 et formalisé dans SIRHUS (formulaire bilan PAP) au plus tard au 15 novembre 2024.

Pour FO, il n'est pas normal que les primes des RM soient prises sur l'enveloppe de promotion des agents, cela doit faire l'objet d'un budget spécifique ou ils doivent tout simplement être intégrés aux personnels bénéficiant de la prime de performance des managers.

FO écrira à la DG pour aborder et proposer cette solution. Le montant des primes dans cette campagne de promotion ne devraient pas être différente en fonction de la catégorie socioprofessionnelle. Les tranches devrait être identique pour tous car pour nous un agent peut tout à fait être aussi méritant qu'un encadrant dans le travail accompli.

Il y a 2 ans, grâce à l'action de Force Ouvrière au tribunal judiciaire de Bobigny, nous avons eu gain de cause sur le sujet du calcul de la masse salariale brut. Suite à cela, la DG n'a eu d'autre choix que de négocier avec FO. De cette négociation a résulté un accord visant à faire respecter la classification, ainsi nous avons réussi à faire intégrer dans la masse salariale brut les montants s'afférant à la part des CDD et des Evènements Variable de Rémunération (paiement des primes RTT, médaille du travail...).

A noter l'importance de ce calcul car il est la base dont se sert la DG pour calculer l'enveloppe de nos promotions sur le territoire.

Ainsi avec l'ajout de la part des CDD, cela a représenté environs 80 promotions pour la région PACA en 2023.

Cette année, une part supplémentaire doit s'ajouter : les EVR. La direction n'a pas su nous répondre quant au montant que représentent ces EVR, cela nous sera communiqué en octobre.

Alerte FO : Nous alertons la direction sur une pratique faite par la ligne managériale auprès d'agents dans le Vaucluse. Une forme de chantage à sévit pendant une réunion plénière, la direction locale, a tenté de contraindre les agents d'effectuer leurs « autodiagnostic » ou « atout agent » sous peine de ne pas être proposé à la campagne de promotion...

La direction a rappelé que cela était bien facultatif et non opposable dans une campagne de promotion. Un rappel sera fait.

Présentation de l'accord sur le télétravail et le travail de proximité 2025

A noter que FO n'a pas signé cet accord que nous jugeons moins disant que l'ancien. Notamment du fait du retrait d'un jour de télétravail pour les fonctions supports.

Prochain CSE : Jeudi 31 Octobre 2024

Vos élus CSE FO en PACA			
Employés	Techniciens / Agents de Maîtrise	Cadres	Représentant Syndical
Titulaires Nathalie CABASSON Frédéric ARRIVÉ	Titulaires Fabrice SMACCHIA Érika MOYSE Stéphane JONCOUR	Titulaire Patrick CAMPANELLA	Marc-Antoine PÉAN
Suppléants Muriel NOTARI Régis CUQUEL	Suppléants Éric PROTEGONE Dany KOSKAS Sébastien MOULLET	Suppléant Christophe VIGUIÉ	